

La P.E.C.F., une solution opérationnelle pour permettre l'accès aux métiers du transport et de la logistique aux personnes en situation de handicap – Le 17.11 à 15H sur le stand C051 dans le Hall Innovation

C'est au salon Solutrans, en présence de Mme Marie Gautier-Melleray, Déléguée Interministérielle à la sécurité routière, de M. Christophe Roth, Président de l'Agefiph et de M. Loïc Charbonnier, Président Délégué Général d'AFTRAL, que la « Prestation d'Evaluation des Capacités Fonctionnelles », sera inaugurée le mercredi 17 novembre à 15 h. Première européenne, cette action innovante de l'AGEFIPH rend possible l'accès des personnes en situation de handicap aux métiers de la conduite des poids lourds sur l'ensemble du Territoire National.

Fruit d'un travail commun depuis 2012 entre l'Agefiph, la FNTR, la FNTV, l'AFT et AFTRAL en Bretagne, la « PECF » se déploie désormais au national. Ce dispositif est en effet aujourd'hui présent sur 4 sites AFTRAL de proximité : Rennes (35) site historique, Monchy St Eloi (60), Jonage-Lyon (69) et Toulouse (31) : les premières personnes ont été accueillies sur les 3 nouveaux sites au cours du mois d'octobre. Des simulateurs, camions porteurs, tracteurs et cars sont équipés pour évaluer l'accès au permis de conduire poids lourds dans une grande variété de handicaps fonctionnels.

La P.E.C.F. s'adresse aux personnes en situation de handicap :

- ayant pour projet professionnel de devenir conducteur ou conductrice routier(ère),
- ou titulaires d'un permis poids lourd, souhaitant évaluer leur capacité à reprendre leur activité de conducteur ou conductrice après un accident de la vie par exemple.

Une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'un médecin de réadaptation et d'un ergothérapeute,
- d'un formateur et d'un référent handicap AFTRAL,

apporte un avis croisé paramédical, médical, professionnel, pédagogique et préconise les aménagements nécessaires au poste de conduite pour l'accès à l'emploi. La personne évaluée peut ainsi venir vers un métier qui lui était inaccessible jusqu'à présent.

Financée par l'AGEFIPH, la P.E.C.F. peut aussi être prise en charge par le FIPHP pour les agents de la fonction publique.

Le stand présentera en particulier le dispositif ainsi que les équipements développés par Dyn'Access pour l'accessibilité à une cabine de camion pour les personnes paraplégiques, et le simulateur de conduite équipé d'aménagements pour les personnes en situation de handicap par AFTRAL.

1^{er} organisme de formation du secteur Transport /Logistique en France et en Europe, l'AFTRAL, forme près de 228 000 personnes par an. Son offre très diversifiée se décline autour de deux axes :

- la formation continue avec des formats courts – réglementaires et obligatoires / transport de marchandises, de voyageurs, sanitaires, de matières dangereuses / en logistique, manutention et magasinage / prévention sécurité / déménagement / management et gestion
- la formation initiale sur des formats plus longs avec l'obtention de diplôme du CAP au Bac+6 : Conduite / Exploitation / ..

Grâce à un maillage territorial dense, l'AFTRAL est en proximité directe de ses clients avec 125 centres de formation continue, un réseau de 24 écoles d'enseignement supérieur dans les domaines du transport de marchandises et de la logistique (ISTELI et IML), de voyageurs (ENSTV), et du tourisme (EPT), 85 CFA et 30 centres de formation d'Ambulanciers).

Son unique objectif est de répondre aux besoins du marché avec des formations très opérationnelles, pour permettre aux entreprises partenaires de monter en compétences leurs salariés et alternants; et aux jeunes d'intégrer les métiers du Transport et la Logistique qui offrent de nombreux débouchés.

AFTRAL propose des formations pour aller loin.

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour **développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi**.

Elle construit et finance des solutions pour **compenser** les conséquences du handicap au travail ; **soutient les acteurs** de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son **observatoire emploi et handicap**, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph **soutient la recherche et l'innovation**.

En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services.

Dès le début de la crise sanitaire, l'Agefiph **a renforcé son dispositif de soutien aux entrepreneurs**, avec des aides financières exceptionnelles et le programme Rebonds-TIH. Au total, l'Agefiph a soutenu 3 099 créations ou reprises d'activité en 2020, sur le territoire national et les DOM.